
RÉCONCILIATION



En tant que catholiques, nous comprenons la réconciliation comme la restauration d'une relation brisée. C'est avec Dieu que nous avons le plus besoin de nous réconcilier, car nous avons tous brisé notre relation avec Lui par notre propre péché. Mais les actes de péché posés peuvent également affecter nos relations avec les autres, et parfois même, les relations entre des groupes entiers de personnes peuvent être endommagées. La lettre de saint Paul aux Éphésiens parle de la tension entre les chrétiens juifs et païens et souligne que le sacrifice de Jésus pour tous unit tous les peuples:

C'est lui, le Christ, qui est notre paix : des deux, le Juif et le païen, il a fait une seule réalité ; par sa chair crucifiée, il a détruit ce qui les séparait, le mur de la haine ; il a supprimé les prescriptions juridiques de la loi de Moïse. Ainsi, à partir des deux, le Juif et le païen, il a voulu créer en lui un seul Homme nouveau en faisant la paix, et réconcilier avec Dieu les uns et les autres en un seul corps par le moyen de la croix ; en sa personne, il a tué la haine. » (Éphésiens 2:14-16)

Lorsqu'une relation a été blessée à cause d'offenses, celles-ci doivent être admises par une confession qui s'accompagne d'une volonté d'empêcher que les actions se reproduisent.

Lors de son voyage en Bolivie le 9 juillet 2015, le pape François a déclaré :

À l'instar de saint Jean-Paul II, je demande que l'Église - et je cite ce qu'il a dit - « s'agenouille devant Dieu et implore le pardon des péchés passés et présents de ses fils ». Et je voudrais vous dire, je veux être très clair, comme l'a été saint Jean-Paul II : je demande humblement pardon, non seulement pour les offenses de l'Église même, mais pour les crimes contre les peuples autochtones durant ce que l'on appelle la conquête de l'Amérique. Et avec cette demande de pardon, et pour être juste, je voudrais que nous nous souvenions des milliers de prêtres, d'évêques, qui se sont opposés courageusement à la logique de l'épée avec la force de la Croix. Il y a eu péché, il y a eu péché et en abondance, mais nous ne demandons pas pardon. Et c'est pourquoi nous demandons pardon. Et je demande pardon, mais là aussi, là où il y a eu péché, là où le péché a abondé, la grâce a surabondé à travers ces hommes qui ont défendu la justice des peuples autochtones.

La Commission de vérité et de réconciliation du Canada, dans son Sommaire du rapport final, donne une définition de la réconciliation conforme à la conception chrétienne :

[...] la réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour

y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements.

Les Églises, les ordres religieux et les instituts qui ont joué un rôle dans les pensionnats autochtones ont présenté des excuses pour leur rôle dans le fonctionnement de ceux-ci. Le 24 septembre 2021, tous les évêques catholiques du Canada ont présenté ensemble « des excuses sans équivoque » aux peuples autochtones de ce pays. Les évêques ont ensuite ajouté qu'en tant qu' « expression tangible » de cet engagement à « [marcher] avec les peuples autochtones de cette terre sur le chemin de l'espérance », ils ont pris un engagement financier collectif à l'échelle nationale pour soutenir les initiatives de guérison et de réconciliation des survivants et survivantes des pensionnats, de leurs familles et de leurs communautés. Ils ont promis des initiatives dans chaque région du pays pour atteindre un objectif de 30 millions de dollars sur 5 ans. Tout cela en réponse à ce qu'avait dit la Commission de vérité et de réconciliation du Canada :

Le processus de réconciliation doit soutenir les Autochtones pendant la longue guérison qui leur permettra de panser les blessures directement associées à l'héritage de colonisation destructeur qui a complètement ravagé leurs vies. Ce processus de réconciliation doit cependant permettre d'en faire beaucoup plus puisqu'il doit inspirer tant les Autochtones que les non-Autochtones de partout au pays à transformer la société canadienne afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent vivre ensemble dans la paix, la dignité et la prospérité sur ces terres que nous partageons

Dans son appel à l'action 48, la CVR a demandé aux groupes confessionnels du Canada « d'adopter officiellement et de respecter les normes et les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation ». En réponse, les évêques catholiques du Canada, avec les responsables d'organisations catholiques et d'associations laïques (maintenant connues sous le nom de Cercle Guadalupe), ont publié une déclaration le 19 mars 2016 soutenant l'adoption de la Déclaration telle qu'elle a été publiée en 2007. La Déclaration, qui a maintenant été intégrée au cadre juridique canadien, peut servir de cadre pour discerner une voie à suivre vers la guérison et la réconciliation entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Pourquoi cela? Parce que la cause première de la rupture de la relation était le manque de respect des droits des peuples autochtones. En exposant en termes clairs ce que sont ces droits, la Déclaration fournit une structure sur laquelle cette relation peut être reconstruite. (Réponse catholique à l'Appel à l'action numéro 48)

Dès que cela sera possible en 2022, une délégation de dirigeants et dirigeantes Inuits, Métis et des Premières nations, de survivants et survivantes des pensionnats, d'aînés autochtones, de gardiens du savoir et de jeunes participera à des rencontres privées avec le pape François à Rome. Il s'agira d'une étape préparatoire à sa visite prévue au Canada. Il est à espérer que la visite du pape constituera un pas de plus sur le long chemin qui a été entamé au Canada vers une réconciliation complète. La justice, le

respect et l'amitié, mais jamais l'assimilation, sont les piliers de la réconciliation que l'Église et les peuples autochtones cherchent à construire ensemble.

Au cours de processus, lorsque nous marchons en solidarité sur le chemin de la recherche de la justice, il y a des étapes que nous pouvons franchir et qui mènent à des relations justes et à la réconciliation. Si nous voulons savoir si la réconciliation est réelle, regardons nos pieds ! En tant qu'Église, nos pieds devraient nous rapprocher des peuples autochtones et des actes concrets de justice qui peuvent transformer le mot réconciliation en « réconcili-action ».

« Sans vérité, justice et guérison, il ne peut y avoir de véritable réconciliation. »
(Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada)

Pour la réflexion :

1. Où trouvez-vous de l'espoir dans les paroles du pape François ?
2. Où trouvez-vous de l'espoir dans les déclarations de la CVR ?
3. Où trouvez-vous de l'espoir dans la réponse des évêques du Canada?

« Réponse catholique à l'Appel à l'action numéro 48 de la Commission de vérité et réconciliation (Sur l'adoption et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) 19 mars 2016 » <https://www.cccb.ca/wp-content/uploads/2017/11/reponse-catholique-cvr-appel-action-48.pdf>